

52^{ème} Conférence annuelle de la CIRCF
Vienne, Autriche, 3 - 6 juin 2005

Quand les besoins diffèrent :
La réponse de la société aux besoins des enfants, parents,
Familles, couples et personnes âgées

Rapport du Président

L'ICCFR/CIRCF (la Commission) est bien connue en Autriche; puisqu'elle a tenu dans ce pays, ses conférences de 1968, 1978 et 1993. C'est probablement pour cette raison que des discussions préliminaires informelles se sont traduites par la décision du Ministère fédéral de la Sécurité sociale, des Générations et de la protection des Consommateurs de parrainer et d'accorder son soutien à la CIRCF, en vue de l'organisation de sa 52^{ème} Conférence internationale. Dans une phase initiale du processus de planification dont la durée était de deux ans, le Ministère a entrepris de financer de nombreuses infrastructures de la Conférence indispensables au bon déroulement d'un événement international de cette ampleur, notamment : publication des documents de la conférence en anglais, français et allemand; interprétation simultanée lors des séances plénières et d'autres séances de travail stratégiques; programme social afin d'ajouter une note typiquement autrichienne à cette manifestation. Le Ministère a chargé les collaborateurs de l'Institut du Mariage et de la Famille (Vienne) (IEF) de planifier et de préparer les modalités locales de la conférence. Cette contribution s'est avérée un complément inestimable au travail de l'équipe centrale de bénévoles appartenant à la CIRCF et à celui des membres du Conseil (Board) qui se sont chargés de la planification globale de la préparation des documents-clés et des activités de liaison au niveau international.

Ces informations de toile de fond m'amènent à exprimer les remerciements les plus sincères de la Commission à l'égard du Gouvernement autrichien et de son Excellence Mme Ursula Haubner, Ministre fédérale de la Sécurité sociale, des Générations et de la protection des Consommateurs ainsi qu'aux personnalités suivantes : Irène Slama, Dr Angelika Schiebel et Manuela Marsching; Günter Danhel (Directeur), Elisabeth Wieser - Hörmann et Barbara Hofstädter-Henning de l'Institut du Mariage et de la Famille, Vienne; et Mr Gerlind Richards MBE (Secrétaire générale) et Simone Baverey (Trésorière) (Commission). Depuis plus de vingt ans, Gerlind Richards joue un rôle primordial dans l'organisation de chaque conférence annuelle. Sans ses efforts incessants, la Commission aurait cessé de fonctionner depuis longtemps.

Ayant été intimement impliqué dans la planification de la Conférence de Vienne et donc particulièrement conscient du travail ardu indispensable à la concrétisation des idées originales qui concernent son architecture et son contenu, je suis très heureux de signaler à celles et à ceux que je viens de citer ainsi qu'aux orateurs et participants et aux membres de la Commission qui n'ont pas pu participer, que cette conférence a été jugée comme étant un grand succès. Ce jugement émane de celles et ceux qui ont participé à de nombreuses conférences, par le passé, et qui ont déclaré que celle de la CIRCF de Vienne était "aussi remarquable que d'habitude". Le même verdict a été posé par celles et ceux qui participaient pour la première fois et qui ont fait écho aux paroles de Raju Shrestha (Népal) : "Je n'oublierai jamais les considérations merveilleuses formulées par des personnes engagées venant de

toutes ces régions du monde. Je suis certain que ce type de conférence... comble le fossé énorme qui sépare les pays en développement des pays développés

Donc, une fois de plus, la Commission a rempli son mandat, grâce aux efforts de nos collègues autrichiens.

Architecture de la Conférence

Notre expérience a montré que les capacités des participants à assister aux travaux de la Conférence varient considérablement de même que leurs centres d'intérêts. Pour celles et ceux qui ne pouvaient être présents que lors du programme principal de la Conférence, le Conseil de la CIRCF s'est attachée à construire une série de séances formelles exhaustives, riches et diversifiées intéressant les nombreuses professions représentées à la Conférence. D'autres participants, capables de séjourner plus longtemps à Vienne, ont été gratifiés de deux programmes supplémentaires, de courte durée. Il s'agit en premier lieu, de deux journées de visite précédant la Conférence, destinées à mettre l'accent sur la méthode autrichienne à l'égard des problématiques soulevées dans le thème de la Conférence. Deuxièmement, considérant que de nombreux participants étaient engagés et portaient un intérêt particulier aux services thérapeutiques de première ligne concernant les besoins des couples et des familles, un Séminaire professionnel de deux jours a été prévu directement après la clôture du programme principal de la Conférence. Ce Séminaire était conçu afin de donner un aperçu des activités novatrices se déroulant en Autriche et de constituer une plate-forme dans le cadre d'un dialogue international.

Les trois composantes techniques de la Conférence ont été complétées par un programme social de façon à permettre aux participants de mieux profiter des agréments et de la vie viennoise.

Visites précédant la Conférence

La première séance a été ciblée sur un modèle de centre de compétence fonctionnel, familial et pluridisciplinaire permettant une mise en réseau entre différentes professions tout en dispensant des services qui ne sont pas disponibles dans les sources traditionnelles de consultation. **Michael Janda** du Ministère fédéral de la Sécurité sociale, des Générations et de la Protection des Consommateurs (BMSG) a présenté un exposé avec l'appui des collaborateurs de l'Institut du Mariage et de la Famille (IEF).

Après une visite guidée du centre de la ville, le Chef du Département des Politiques masculines (BMSG), **Johannes Berchtold** a fourni des informations sur les activités en cours afin de faciliter les "visites supervisées" et la mise au point de programmes psychosociaux pour aider les enfants et leurs parents, en cas de familles éclatées. Le jour suivant, le Juge **Franz Mauthner**, Tribunal familial, a décrit les mesures prises afin d'arriver à des solutions en dehors du tribunal, pour les ex-partenaires ayant des responsabilités parentales persistantes ainsi que la façon dont une collaboration avec les services de conseil familiale mis à disposition par le Tribunal, contribue à un résultat positif.

52^{ème} Conférence internationale annuelle de la CIRCF

La liste des participants à la Conférence identifie des personnes provenant de 26 pays à travers les cinq continents.

Durant la séance d'ouverture de la Conférence, une allocution de bienvenue et de soutien a été prononcée par **René Schmidpeter** (MA), Conseiller principal au Ministère fédéral de la Sécurité sociale, des Générations et de la protection des Consommateurs, désigné par S.E. la Ministre **Ursula Haubner**. **Günter Danhel**, Directeur de l'Institut du Mariage et de la Famille a souhaité la bienvenue à tous les participants à la Conférence. **Derek Hill**, en tant que Président de la CIRCF a également accueilli toutes les personnes présentes, a attiré l'attention sur le fait qu'il s'agissait de la 52^{ème} Conférence annuelle organisée par la Commission et a poursuivi en introduisant le premier conférencier invité, le **Professeur Wolfgang Lutz**, Directeur de l'Institut de Démographie, Vienne.

Les quatre présentations sollicitées, chacune permettant une discussion d'experts sur le thème de la Conférence tel que perçu par diverses disciplines, ont été intercalées entre les séances consacrées aux Ateliers, lesquelles étaient conçues afin de permettre aux participants d'obtenir des informations sur certains sujets spécifiques. En outre, des Groupes de discussion ont permis aux participants venus de différents pays et disposant de compétences professionnelles variées, d'étudier d'une manière plus détaillée les questions soulevées tant par les conférenciers et lors des séances en ateliers. Cette architecture du programme présente le double avantage de répondre aux intérêts particuliers des participants et d'inciter celles/ceux-ci à s'engager activement dans des discussions pluridisciplinaires concernant les différents aspects du thème central de la conférence. En conséquence, tous les participants partagent les stimulations qui leur sont données par les, conférenciers mais peuvent les compléter à loisir durant d'autres séances de travail. Chaque individu a une perception différente de la conférence; chacun a la possibilité d'élargir son horizon et de traiter des questions qui intéressent directement son vécu professionnel.

Pour des raisons évidentes ce Rapport ne peut pas refléter les discussions portant sur le programme de la Conférence tenant compte du vécu de chacun. J'y réagirai donc à titre exclusivement personnel.

Exposes des conférenciers

L'Exposé par un démographe (**Professeur Wolfgang Lutz**); un Professeur de Droit de la Famille (**Professeur Lidia Makianich de Basset**); un psychothérapeute de couple, chercheur et enseignant (**Dr Chris Clulow**) et une Vice-Ministre aux Ministère des Familles, Personnes âgées et Statut de la Femme, Québec (**Micheline Gamache**) a mis l'accent sur différents paradigmes afin d'étudier les implications de la reconnaissance du fait que les enfants, parents, couples et générations âgées (seniors) ont des attentes et des besoins différents de la part des sociétés/collectivités dans lesquelles ils vivent. Ces différentes perspectives débouchent sur plusieurs questions : "Est-ce que ces perspectives sont mutuellement compatibles ?" - "Est-ce qu'elles décrivent les mêmes 'réalités' ?". Dans l'affirmative, d'autres questions s'ensuivent : "Comment combiner la philosophie et les conclusions obtenues par ces différentes disciplines de telle sorte que nos sociétés humaines soient capables de répondre plus efficacement aux besoins différents de leurs citoyens ?" "Quelles sont les implications pratiques de cette nouvelle vision ?"

Le Professeur Wolfgang Lutz a attiré l'attention sur le fait que répondre aux besoins des gens présuppose qu'ils soient à la fois des acteurs et des bénéficiaires à l'intérieur de leur communauté et par implication, que les capacités des contributeurs, soient en harmonie avec

les demandes des bénéficiaires. Les statistiques démographiques présentées par le Professeur Wolfgang Lutz illustrent sous forme graphique les profils évolutifs des communautés au cours des quarante dernières années et l'impact de ces changements sur des sociétés caractérisées par une force de travail productif décroissant destiné à appuyer une population de seniors en accroissement constant. Le "capital humain" (capacité de contribuer) qui est nécessaire afin de répondre à la demande intra-communautaire n'est pas seulement fonction du nombre d'individus mais également de l'accès de ceux-ci aux ressources naturelles, technologie, éducation et soins de santé. Tout aussi important, il est fonction de "l'élevage" prodigué par chaque famille dont l'intéressé est issu. Les statistiques indiquent que les familles et la vie familiale sont en train de subir des changements radicaux qui influencent leur capacité à "élever" leurs enfants.

Les informations démographiques sans cesse croissantes qui démontrent un changement rapide dans la composition et la structuration des sociétés, invitent les démographes et autres experts à construire et à vérifier des hypothèses concernant les causes de cette évolution ainsi que les implications sur le bien-être des citoyens. "Aucun homme n'est une île" - intuitivement, l'idée selon laquelle tous les individus sollicitent leur communauté et contribuent aussi au "capital humain" de celle-ci, offre la possibilité d'évaluer la situation présente et de trouver différents moyens d'atténuer les conséquences non désirées. Toutefois, ces deux mots - "évaluer" et "inattendu" - soulèvent des questions. Quelles sont les caractéristiques d'un modèle sociétal préféré ? Quelle est la nature d'une vie dite pleine de ressources et satisfaisante (étape) ? Quelles sont les *demandes* que les citoyens adressent à leur société (accès à un traitement contre la stérilité, utilisation d'une connexion Internet à large bande, etc.) ? Quels sont les *besoins* individuels reconnus comme étant légitimes (eau pure, logement, liberté contre l'oppression, etc.) ? Comment l'individu contribue-t-il au capital humain de la société (simplement en étant un membre vivant, au sein d'un réseau de rapports humains; en étant un travailleur agricole, ingénieur, enseignant, savant, bénévole) ? Comment évaluer le capital humain et l'utiliser au mieux en terme de transactions personnelles, dans le cadre de la société civile et quelles sont les dispositions prises par les pouvoirs publics ?

En donnant des réponses à ces questions, le risque est qu'elles soient construites en fonction des cultures dominantes. Est-ce que les réponses données en France ou en Allemagne reflètent les réalités de pays tels que la Lituanie ou Malte, également membre de l'Union européenne ?

Wolfgang Lutz a intitulé son expose "Les familles : le capital humain de la société" et suggère que l'éducation donnée par les familles a joué un rôle primordial dans l'élevage de nouvelles générations caractérisées par des individus physiquement sains, mentalement équilibrés, bien éduqués, fortement motivés et socialement orientés. Les familles ont également la capacité de jouer des rôles multiples au sein de leurs sociétés. En conséquence, les unités familiales dans toute leur diversité, sont perçues comme étant des acteurs critiques et indispensables du point de vue du capital humain. Ces différents types d'unités auront des besoins différents dès lors qu'elles voudront accomplir leurs potentialités en tant que ressource humaine sociétale. Mais ces besoins ne deviendront prioritaires que si l'on tombe d'accord sur le type de société qui est préféré et partant, sur les formes de contributions que les unités familiales seront autorisées à apporter.

Le Professeur Lidia Makianich de Basset nous a présenté une citation qui dit notamment "*La loi sera vraiment respectée si elle est présentée telle qu'elle est, c'est-à-dire de chair et non de*

métal tenant compte de nos faiblesses humaines, tellement humaines même lorsque, en temps de crise, elle ne le paraît pas" (Jean Carbonnier, Droit flexible, Paris, 6^{ème} éd. 1988). Ce faisant, la conférencière nous met en contact avec une société argentine qui englobe une structure juridique fortement influencée par le système européen, avec ses racines romaines. Elle nous présente également une vision du droit actuel et de la lutte permanente de celui-ci pour refléter les réalités de la société contemporaine en Argentine et de la façon dont on peut contribuer à sa régulation. De cette manière et en invoquant le Droit de la Famille, elle soulève des questions très directes à propos des normes actuelles et des attitudes. La vie familiale est de plus en plus une affaire privée. "*Le domaine des normes prescriptives fait marche arrière*" - toutefois - *l'intervention de l'Etat s'est renforcée en ce qui concerne la législation applicable aux mineurs d'âge*". Des efforts sont décrits qui ont pour but d'atténuer les conflits entre membres de familles éclatées en faisant appel à la médiation; et grâce à l'introduction de psychologues, travailleurs sociaux et psychothérapeutes en tant qu'auxiliaires dans la procédure légale.

La description ainsi donnée et à la fois spécifiquement ancrée dans la réalité de la vie en Argentine et reflète le fait que, globalement, certains problèmes sont régis par l'adoption de normes internationales - deux exemples évidents soit la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et la Convention sur les Droits de l'Enfant. L'influence de la mondialisation et les efforts déployés pour refléter les réalités locales se conjuguent. Cette dualité d'influences semble produire à la fois des synergies et des conflits. Toutefois, en ce qui concerne l'Argentine, on a assisté à l'apparition d'une compréhension plus claire des hypothèses de travail sous-jacentes du Droit de la Famille et à des attentes mieux justifiées au niveau des individus, des familles et de la société.

La conférencière, qui est à la fois théoricienne et praticienne nous propose trois perspectives : Droit de la Famille et sa fonction pédagogique; son rôle dans l'imposition de normes; sa fonction d' "endiguement" (capacité de servir la justice); chacune de ces perspectives a permis de tracer un portrait du contexte sociétal en Argentine et d'inciter à la réflexion sur les situations existant dans d'autres sociétés. Ces perspectives suggèrent également la façon de déterminer des hypothèses de travail qui pourraient servir à des analyses et à des projections démographiques. Pour en revenir à la citation présentée au début de son expose et à propos du système légal, la conférencière décrit celui-ci comme étant "*...perturbé à l'origine, vacillant dans sa force, douteux dans son application, toujours tourmenté...*"(Carbonnier). Et pourtant, il s'agit d'une source majeure de connaissances des valeurs, des attitudes et des normes sociétales que le système légal dessert. Il est probable que des connaissances identiques soient disponibles dans d'autres sociétés.

Le Dr Christopher Clulow choisit d'orienter son public vers d'autres perspectives. Il cible l'attention sur le microcosme complexe couple-famille-individu. Le bien-être a exclusivement à voir avec les significations que les personnes impliquées donnent à leur vécu. La thérapie débute par la notion selon laquelle "*nous avons le vécu, mais nous en avons perdu le sens, et la démarche vers le sens rétablit le vécu sous une forme différente*" (The Dry Salvages, T S Eliot). La thérapie des relations a été critiquée pour s'être centrée sur des facteurs internes - personnalité des partenaires, attentes, suppositions et aptitudes de communication - tout en négligeant l'influence des facteurs externes. Au Royaume-Uni, cette thérapie des relations se heurte aujourd'hui à la conviction croissante que les rapports intimes doivent être réglés en privé et que le mariage, en tant qu'institution sociale, voit son importance diminuer. Ceci signifie que les aspects privés de ces rapports prédominent par rapport à ceux qui relèvent du domaine public. Une des conséquences de cette dérive est que l'Etat a réduit le financement

des services destinés à aider les couples. Ce soutien est de plus en plus laissé à des organisations de bénévoles, et, pour les couples qui peuvent se le permettre, à des praticiens privés.

Se référant à des documents majeurs publiés sous l'égide du gouvernement du Royaume-Uni et concernant le soutien du mariage et de l'aide aux relations du couple, le Dr Clulow attire l'attention sur l'hypothèse suivante : lorsque les valeurs sociale et personnelle d'un mariage stable crée un cycle d'influence positif, cette situation génère un "capital social". Cette proposition semble rejoindre la notion démographique du "capital (sociétal) humain" et permet probablement d'évaluer la capacité des mariages et des familles à contribuer aux sociétés dans lesquelles ils s'insèrent.

D'autres rapports publiés par le Gouvernement du Royaume-Uni ont confirmé que les coûts de la rupture d'un mariage sont mille fois plus grands que les fonds publics dépensés pour étayer des relations (Hart 1999) et qu'il est possible d'envisager une stratégie afin de consolider et d'améliorer cet appui (Moving Forward Together 2000). Cependant, en 2003, les propositions faites par le gouvernement ont déplacé l'accent. Every Child Matters, un livre vert publié cette année-là, considère que le bien-être des enfants est la toute première justification d'une intervention de l'Etat en faveur des familles. D'une manière très significative, le document en question aborde le soutien donné au parentage sans faire aucune référence aux besoins relationnels existant au sein des couples concernés. Depuis lors, les déclarations et les mesures prises par le gouvernement ont été consacrées au soutien des parents et semblent avoir relégué les besoins relationnels des couples au domaine privé du clivage "privé-public" dans la mesure où, dans les documents officiels et déclarations, toute référence aux besoins résultant du mariage et ressortissant aux relations de couple ont disparu. Alors que l'expérience clinique et la recherche montrent clairement l'interconnexion entre ce qui se passe au sein des partenariats et entre les parents et les enfants, il apparaît que les politiques publiques actuelles rangent ces deux types de relations familiales dans des compartiments étanches totalement séparés. Le Dr Clulow a souligné la possibilité qu'ont les pouvoirs publics d'établir un lien entre partenariat et parentage, alors que celui-ci semble être complètement escamoté au risque de rendre de plus en plus difficile l'accès des familles à des services intégrés.

Passant aux formes sous lesquelles un soutien a été accordé aux familles, le Dr Clulow a identifié trois aspects modèles: le model éducatif, médical et du maintien de l'ordre familiale, p Le maintien du bon de l'ordre familial, associé aux valeurs patriarcales ainsi que la sanction émanant de l'église établie, a pour objet de sauvegarder l'engagement véritable des couples mariés et considère le divorce comme étant une forme de déviance sociale, autorisé uniquement sur preuve d'une infraction matrimoniale.

Le modèle éducatif, ancré dans la conviction que le mariage, le divorce et les rapports intimes relèvent de la décision rationnelle des partenaires, est assorti de documents, de consultations et de programmes de préparation donnant des informations sur tous les aspects de ces relations dans l'espoir que les intéressés seront alors capables de faire un choix informé. Les critiques de ce modèle mettent l'accent sur son échec à traiter les influences "irrationnelles" puissantes qui peuvent intervenir dans les relations et donc le fait que les individus peuvent attribuer des significations idiosyncrasiques à leur vécu et donner des priorités "inexplicables" à leur choix d'une action future. Si ces facteurs sont pris en considération, ce sont alors les partenaires au sein d'une relation qui deviennent des "experts" et le soutien qui leur est

accordé doit leur donner la possibilité d'étudier et de rechercher l'origine des significations qui les influencent.

Le modèle médical et les "thérapies" est associées, préventives et curatives, sont axés sur la maladie traitement et susceptibles de médicaliser des réactions normales au stress quotidien ainsi qu'à des conflits internes profondément enfouis. Dans sa forme la plus utile, le modèle doit être utilisé pour découvrir les connexions entre des aspects de la vie qui sont différents et non reliés, du moins en apparence. Il convient également d'identifier les demandes variées et parfois conflictuelles de ces différents aspects de même que le potentiel de créativité et de destructivité qui existe lorsque ces différences sont maintenues sous tension. Nous suggérons par conséquent une approche holistique en ce qui concerne le soutien accordé aux individus, aux couples et aux familles.

Ensuite, le Dr Clulow a présenté et préconisé un autre modèle de soutien. La consultation est devenue un moyen largement accepté qui permet de faciliter le changement. Le modèle peut être appliqué grâce à une collaboration entre les membres d'un système social et aussi afin d'intégrer une assistance extérieure. Ce modèle est perçu comme constituant un système d'apprentissage sain dans lequel les ressources sont mobilisées pour parvenir à un objectif partagé. Les problèmes sont traités comme étant autant d'occasions de développer ou de renforcer les capacités, et non comme des obstacles. La consultation stimule le développement de processus cycliques ainsi que la mise en place de pistes d'avenir. Important, ce modèle exempte les familles de porter l'étiquette gênante de "problématique" ou dysfonctionnelle et donne la possibilité de se livrer à toutes sortes de spéculations, sentiments et préoccupations susceptibles d'influencer la famille et ses membres.

Dans sa présentation, le Dr Clulow a donné à son audience toute une série de cadres basés sur l'expérience faite en Angleterre afin d'évaluer les points forts et les lacunes de différents types de mesures gouvernementales et formes de soutien familial. Le défi posé est bien de voir quel modèle de soutien convient le mieux afin de répondre aux besoins des familles appartenant aux communautés clairement identifiées.

Parlant en tant que Vice-Ministre du Québec chargé des familles, des seniors et du statut de la femme, Mme Micheline Gamache a présenté de riches informations démographiques et descriptions de la réalité de la vie des familles, en illustrant les demandes adressées à l'administration dans ses activités visant à soutenir les enfants, les parents, les épouses et les personnes âgées tout en se basant sur les principes de démocratie, de participation sociale et de solidarité. L'impression qui se dégage immédiatement de l'exposé est celle de la complexité de la société au Québec, l'évolution ininterrompue de ses caractéristiques et donc la nécessité de mettre en œuvre des politiques de la famille et des services diversifiés et en mutation constante. Les besoins couvrent les aspects suivants : aide financière, soins infantiles, travail de médiation et familles, logement, réglementation, éducation, santé, soutien accordé aux familles dans des circonstances particulières (familles d'immigrés, familles avec enfant handicapé, etc.).

Décrivant le processus de définition des mesures destinées aux familles dans la Province du Québec, Mme Gamache a souligné leur valeur démocratique et collective en tant qu'élément central et le fait que les initiatives prises pour mettre en place différentes formes de soutien familial émanent souvent des communautés elles-mêmes. Le gouvernement du Québec encourage ce processus "de bas en haut" grâce à l'adoption de toute une série de mécanismes conçus pour impliquer un nombre maximum d'acteurs.

Mme Gamache a décrit plusieurs initiatives afin d'expliquer le fonctionnement de la philosophie poursuivie par les pouvoirs publics en matière de développement des services. Les réclamations des femmes vivant au sein des collectivités et des organisations de familles ainsi que de leur organisation faîtière ont résulté en 1997 dans la création d'un Département des Services de soins infantiles qui a été absorbé ultérieurement au sein du Ministère de la Famille, des Seniors et du Statut de la Femme. Le développement et la réglementation des centres de soins infantiles existants ont servi de base à la création d'un réseau de centres de soins infantiles et pédagogiques à contribution payante répondant aux besoins diversifiés en matière de soins infantiles et aussi aux enfants à besoins spécifiques : enfants de familles à faibles revenus, enfants dont les parents travaillent d'une manière extensive ou avec des horaires irréguliers. Ce réseau est basé sur les efforts concertés des organisations communautaires et sur la participation des parents, ces derniers étant appelés à assumer différents rôles, dont celui du directeur d'un centre pour enfants en bas âge.

Le Programme d'assurance parentale adopté par le Québec a réagi aux réalités de l'heure en devenant plus exhaustif (travailleurs indépendants et parents à faibles revenus) et en encourageant les pères à consacrer plus de temps à leurs enfants. Le programme contient des dispositions plus généreuses que celles qui avaient été offertes par le gouvernement fédéral et est basé sur un large consensus à l'intérieur de la Province du Québec.

Les clauses de la Child Assistance and Work Premium (Prime d'aide à l'enfance et aux travailleurs) a remplacé toute une série de subventions, crédits et subsides. Ces dispositions ont pour objet de renforcer l'égalité entre les personnes qui ont des enfants et celles qui n'en ont pas et de montrer plus de respect à l'égard du choix des familles dont un des parents reste à la maison pour s'occuper des enfants.

Parmi d'autres initiatives, il convient de citer "un temps pour le travail : un temps pour la famille" ainsi qu'un plan d'action pour les personnes âgées, spécialement conçu pour jeter un pont entre les générations et encourager la participation sociale, civique et professionnelle des seniors au sein de leur communauté. Ce plan d'action constitue une réponse directe aux préoccupations des communautés concernant le vieillissement de la population dans la Province.

Dans son rapport au sujet de l'évolution des politiques sociales et des services au Québec, Mme Gamache a attiré l'attention sur la fonction stratégique des études de population et sur les prévisions concernant la nature de l'ampleur des besoins futurs des membres des familles et des personnes âgées. La conférencière montre clairement comment l'évolution d'un système juridique peut étayer une politique sociale et assurer la réglementation des services destinés aux personnes qui sont dans le besoin et particulièrement vulnérables. Dans son rapport, Mme Gamache étudie les mécanismes de développement qui résultent des processus de consultation et les diverses manières dont ceux-ci donnent un sens à l'expression "collectivités du Québec" et au terme "solidarité".

Ateliers et séances des groupes de discussion

Considérées dans leur ensemble, les exposés des conférenciers soulignent que les valeurs et aspirations de la société lorsqu'il s'agit d'aider les enfants, les familles, les couples et les personnes âgées ne peuvent être réalisées que par des actions politiques dûment informées et concrétisées grâce à l'implication active de nombreuses disciplines professionnelles ainsi que grâce à l'engagement réel et permanent des individus et des organisations de la société civile, celles-ci jouant un rôle "d'expert" quant aux formules de soutien indispensables et source de capital humain nécessaire à l'octroi de services. Les exposés des conférenciers indiquent également le rôle incontournable d'une large collaboration entre une multitude de professionnels et la société prise dans son ensemble, d'un travail effectué en harmonie et d'une manière bien coordonnée. Cette collaboration va au-delà d'un simple accès accordé aux différents acteurs aux résultats, jugements et opinions de leurs partenaires. Chaque acteur a besoin de comprendre clairement les hypothèses de travail, méthodes, portées et limites des compétences ainsi réunies.

Alors que j'étais assis en séance plénière parmi un groupe international d'experts couvrant un vaste éventail de compétences professionnelles et d'aptitudes en matière d'organisation, il m'est apparu que chaque personne présente pourrait beaucoup gagner de l'établissement de contacts avec leurs homologues appartenant à différents cadres nationaux et horizons professionnels. Les Ateliers qui seront mentionnés plus loin dans mon rapport, ont permis aux participants d'obtenir des informations détaillées sur le travail des autres professions ainsi que sur les innovations qui sont encouragées compte tenu des réalités vécues par les familles dans d'autres pays. Les courtes séances en atelier et leur caractère interactif ont constitué une chance unique d'obtenir une compréhension approfondie du travail et de l'expérience des experts qui contribuent activement au soutien de la vie familiale, dans leur propre cadre.

Les séances des groupes de discussion intégrés dans le programme de la Conférence ont donné la possibilité de s'engager dans une autre forme de dialogue et d'apprentissage. Les groupes ont été soigneusement constitués de façon à offrir un mélange subtil de nationalités et d'horizons professionnels/organisationnels. Conformément à leur mandat, les groupes devaient faire appel aux connaissances et compétences de leurs membres afin de traiter des questions identifiées par ceux-ci sur la base exposés des conférenciers et des séances en atelier. Pour de nombreux participants, il s'agissait d'une toute première opportunité de s'intégrer et d'alimenter ces séances de parler de leur expérience avec des personnes appartenant à d'autres disciplines, alors que dans leur travail habituel, elles étaient limitées à effectuer des tâches opérationnelles.

Comme on pouvait s'y attendre, chacun des six groupes de discussion a défini son ordre du jour et ses procédures de travail. Les notes qui suivent donnent une idée des questions examinées par chaque groupe.

- Services et clivage "public/privé" : comment définir cette séparation et sur base de quelles valeurs ? Quelle est l'origine de ces valeurs ?
- Utilisation de toutes les ressources des communautés afin de faire pénétrer ces valeurs dans l'esprit des enfants. Mais quelles sont les valeurs dans une société multiculturelle ?
- Comment informer la population au sujet des services disponibles ?
- Pourquoi les individus recherchent-ils des services de soutien et sur quelle base peut-on les qualifier de bénéficiaires éventuels ?
- Services préventifs - qui les recherche et les utilise ?

- Rôle de l'empathie dans l'octroi de services de soutien. Il est important de dire que l'on ne connaît pas toutes les réponses.
- Le taux de divorce reste élevé. Comment créer une culture qui étaye l'engagement dans les relations ?
- L'instabilité des relations est exacerbée par les migrations, la séparation géographique des membres de la famille; les mariages inter-culturels. Les enfants souffrent du passage entre différentes cultures ou de la situation créée par la séparation/divorce des parents; ou en étant adoptés au sein d'une culture différente.
- Réalisation que certaines cultures sont basées sur de fortes traditions familiales au risque de sanctions très lourdes lorsque les codes de conduite ne sont pas respectés. Existe-t-il des approches alternatives ?
- Quels sont les changements qui entraînent une modification des lois ? Aujourd'hui, la vie de famille traditionnelle semble être perturbée par les différents modèles familiaux, englobés dans la législation.
- Dès lors que la pérennité/stabilité de la vie en famille est positive pour les adultes et les enfants, comment peut-on assurer cette stabilité ? Comment prendre en compte le désir de modifier son style de vie tout en répondant au besoin de stabilité ?
- Les changements sociétaux sont souvent liés à l'affirmation de nouveaux "droits". Comment les politiciens peuvent/devraient-ils faire la différence entre les "droits" parfois conflictuels qui apparaissent entre les membres de la famille ?
- Les mesures de politique sociale adoptées par les pouvoirs publics doivent-elles jouer un rôle préventif en matière de séparation/divorce afin de préserver les avantages d'une vie familiale ancrée dans le mariage ?
- Si la stabilité dans le mariage est appréciée à sa juste valeur ne convient-il pas d'augmenter et d'appuyer l'aide psychosocial, de médiation et de thérapie et d'améliorer le statut des professionnels concernés?
- Il est nécessaire d'obtenir des informations basées sur les faits et d'ouvrir une franche discussion sur les tensions qui apparaissent dès lors que l'on aborde les besoins des enfants, des partenaires dans une relation de couple, des familles et des générations âgées. Nous avons besoin de compromis plutôt que de solutions ciblées uniquement sur l'une de ces catégories sociales.
- Les femmes et le travail; responsabilités du père et de la mère - quelles sont les mesures qui permettraient aux parents de se retirer de leur travail sans sanctions afin de répondre aux besoins de la famille ?
- Comment la société peut-elle reconnaître les avantages, en ce qui la concerne, d'un parentage efficace ?
- Les législateurs ne devraient pas avoir peur d'appuyer le mariage puisqu'il donne l'espoir de préserver des rapports familiaux sûrs et durables.
- Contrat social et notion de "capital humain":
Responsabilités personnelles
 - * Fardeau ou privilège
 - * Engagement et actions concrètes - pas seulement des mots
 - * Donner à l'individu un sens de son identité, de son importance et de sa valeur
 - * Promouvoir la cohérence, le sens de la collectivité et le partage de la culture.
- Influence de l'éducation sur le développement de la famille
- Calendrier des rapports éducatifs destinés à appuyer le développement de la famille

- Est-ce qu'un changement au niveau de la famille nécessite un changement culturel ?
- Privatisation des services accordés aux couples et aux familles et par conséquent, réduction des possibilités d'accès.
- Nécessité de réaffirmer l'importance stratégique du soutien donné aux relations de couple en tant que moyen, parmi d'autres, d'aider les enfants
- Comment les valeurs sont-elles transmises d'une génération à une autre ?

- Les idéologies qui étayent les politiques familiales :
 - * Les politiques nationales en matière de famille devraient prévoir un soutien tout en permettant à l'individu de décider lui-même
 - * Besoin de définir des normes minimales pour les services
 - * Renforcement de la société civile
 - * Solidarité pour faire face au "turbo-capitalisme"
 - * Rétablissement d'un équilibre
 - * Limitation des nationalisations et renforcement du soutien accordé aux organisations civiles et aux initiatives individuelles/privées.

- Un avenir avec une population vieillissante :
 - * Planification de l'avenir pour les générations plus jeunes
 - * Rôle et besoins des célibataires.
 - * Plusieurs générations vivent ensemble - s'agit-il d'une solution ?
 - * Isolement des personnes âgées
 - * Utilisation des compétences et de l'expérience des seniors - rôle des grands-parents notamment en ce qui concerne les enfants de divorcés
 - * Peur de la misère du troisième âge, dispositions légales (invalidité, accès aux établissements de soins palliatifs)

Le remarquable éventail de questions soulevées dans les groupes de discussion montre bien la complexité du développement de politiques sociales et de la prestation de services de soutien.

Lors de conversations avec les membres des groupes de discussion, il est apparu clairement que les séances de travail avaient été vivement appréciées. De même, chaque participant a recueilli de nouvelles idées et acquis une compréhension susceptible d'enrichir ses propres connaissances et domaine de compétence. Plusieurs participants ont déclaré qu'ils auraient souhaité avoir dans leur cadre de travail, la même possibilité de dialoguer que celle qui leur avait été accordée au sein de leur groupe de discussion.

Forum sans limites de participation

Divers problèmes ont été soulevés durant cette séance. En général, des compliments ont été adressés concernant le travail de la Commission et la façon dont le programme de la conférence avait été agencé. Cependant, il apparaît qu'une évaluation plus formelle de l'expérience des participants à la Conférence aurait donné aux organisateurs du programme une idée plus précise de la manière dont il eut été possible de rendre la participation plus efficace. Un système d'évaluation devra être mis au point et mis à la disposition des participants aux conférences futures.

Résultats

Il a été dit que la Conférence était un succès, dans la mesure où elle a permis aux participants de se familiariser avec les politiques et solutions appliquées dans le pays d'accueil, l'Autriche. La Conférence a servi de plate-forme permettant d'examiner les problèmes actuels et les solutions préconisées en matière de soutien accordé aux enfants, parents, familles, couples et personnes âgées dans le cadre d'une réunion véritablement pluridisciplinaire et multiculturelle. Ce résultat a été obtenu grâce à l'implication et aux efforts de toutes celles et ceux qui sont mentionné(e)s dans la section finale du présent Rapport.

Séminaire professionnel, 7-8 juin 2005

Un séminaire particulièrement réussi s'est tenu dans les locaux de l'Institut du Mariage et de la Famille (IEF) immédiatement après la clôture de la Conférence. Un rapport concernant cet événement figure en annexe au présent rapport.

Remerciements

La Conférence et les manifestations périphériques ont été planifiées en réponse à une invitation faite par le Ministère fédéral autrichien de la Sécurité sociale, des Générations et de la Protection des Consommateurs (BMSG) et de S.E. la Ministre Ursula Haubner de choisir Vienne comme lieu de la 52^{ème} Conférence internationale annuelle de l'ICCFR/CIRCF. Ayant accepté cette invitation, la Commission a bénéficié à la fois du généreux appui financier et des ressources de planification et d'organisation administrative locales mises à disposition par le Ministère. Il n'aurait pas été possible d'organiser cette Conférence sans l'appui enthousiaste du Ministère. La Commission souhaite remercier le Gouvernement autrichien et plus particulièrement S.E. la Ministre Ursula Haubner, M. René Schmidpeter, délégué par celle-ci et ses collègues Irène Slama, la Dr Angelika Schiebel et Manuela Marsching.

Le Ministère (BMSG) a chargé l'Institut du Mariage et de la Famille (IEF) de la planification au niveau local et des aspects administratifs de la conférence. Ce travail a été rendu particulièrement efficace par les contacts préalables entre la Commission et l'IEF. Les efforts constants déployés par le personnel de l'IEF - Günter Danhel (Directeur), Elisabeth Wieser - Hörmann et Barbara Hofstädter-Henning - à la fois durant les préparatifs et les travaux de la Conférence - ont fortement contribué au bon déroulement et à la réussite de cet événement. La Commission souhaite remercier chaleureusement l'IEF et les collègues sous-mentionnés pour la peine qu'elles/ils se sont donnée au nom de la Commission.

Le financement accordé par le BMSG et les efforts du personnel de l'IEF ont permis d'organiser un programme riche en renseignements, avant la Conférence ainsi qu'un programme social très agréable, en parallèle avec celle-ci. L'IEF, en collaboration avec Judy Cunnington (CIRCF) et Martin Koschorke (CIRCF) a préparé un Séminaire professionnel fort réussi et mis son personnel à la disposition de cet événement. Ces activités ont largement contribué à informer les participants à la Conférence en ce qui concerne les activités professionnelles en Autriche et en leur donnant l'occasion de se familiariser avec la vie et la culture du pays d'accueil. La Commission exprime sa gratitude pour l'excellente préparation et le bon déroulement de ces activités.

L'ICCFR/CIRCF souhaite remercier les présentateurs suivants qui ont particulièrement contribué aux visites précédant la Conférence.

Michael Janda (BMSG), Günter Danhel (IEF), Hanna Petko (IEF), Elisabeth Wieser-Hörmann (IEF), Johannes Berchtold (BMSG) et Franz Mauthner (Magistrat au tribunal de la Famille).

Les conférenciers ont tracé le contexte dans lequel le thème de la Conférence "La réponse de la société aux besoins des enfants, parents, familles, couples et personnes âgées" devait être étudié. La Commission souhaite remercier les experts suivants :

- Professeur Wolfgang Lutz, Directeur de l'Institut démographique, Vienne
- Professeur Lidia Makianich de Bassett, Faculté de Droit, Université de Buenos Aires
- Dr Christopher Clulow, Directeur, Tavistock Centre for Couple Relationships
- Madame Micheline Gamache, Vice-Ministre (Famille, Seniors et Statut de la Femme), Gouvernement du Québec

Nos remerciements vont aussi aux présentateurs du Séminaire professionnel :

- DSA Monika Gumhalter-Scherf, Psychothérapeute et Directrice du Département propédeutique
- Mag. Sylvia Hojnik, Chargée de cours, Projet de développement pour un partenariat égalitaire

Les Ateliers de la Conférence ont été animés par:

Professeur Dave Parul, Université de Baroda "*Besoins différents des personnes âgées en Inde : adoption de la perspective genre*"; Joseph Mann, Contact Centre for World Religions, Austria "*L'influence de la foi sur les relations familiales*"; Anne Berger, Juriste, Massachusetts et Dennis Henshaw, responsable du cabinet juridique, Californie "*Unions formalisées entre personnes de même sexe : nouvelles législations et développement en Amérique du Nord*"; Joseph Zeman, Directeur du Centre national de la Famille (République tchèque), Brno "*Les familles dans les sociétés en transition ou les sociétés post-sociales*"; Philippe Steck, Directeur de la Commission des relations internationales de la CNAF, France, "*La réponse française dans la perspective des enfants, des couples et des familles*"; Josette Baverez Blanco, Psychothérapeute et auteure, Italie "*Le rôle des grands-parents dans la société actuelle*"; Eric Berx, K.U. Leuven, Belgium "*La médiation familiale - technique de justice réparatrice*"; Robin Purvis, Assistante Sociale Australie "*Le Tribunal familial et les sciences sociales - un partenariat bénéfique?*"; Dr Angelika Schiebel, BMSG, Autriche, "*Les communautés favorables à la famille : un système d'audit*"; Professeur André Habisch, Université d'Eichstaett-Ingolstadt, "*L'institution du mariage et la politique sociale au 21^{ème} siècle*".

L'ICCFR/CIRCF est très reconnaissant pour la présentations des excellents Ateliers. de leur excellent travail.

Comme déjà expliqué, les groupes de discussion ont été une fois de plus les éléments centraux du programme de la Conférence. Le succès de ces séances est largement dû à la compétence des animateurs, que la Commission remercie grandement :

Steve Bagnall (Royaume-Uni), Claire Missen (Irlande), Chantal Lebatard (France), Claire Barnes (Etats-Unis), Martin Wiklander (Suède) et Eva Suske (Autriche).

La Commission souhaite féliciter et remercier plus particulièrement les participants. Quels que soient les efforts déployés pour organiser un programme riche et varié, le succès d'une conférence dépend de la volonté des participants à s'impliquer et à échanger leurs compétences, informations et expérience. Ce faisant, les participants acceptent de prendre des risques : chercher à s'exprimer dans une deuxième ou troisième langue; décrire leur pratique, les points forts et les limites du travail accompli au niveau national. Lorsque la prise de risques devient possible, la Conférence devient incomparablement plus riche et dynamique. On peut dire qu'elle "décolle". La Conférence qui fait l'objet du présent Rapport a "décollé"

d'une manière qui a rendu ses planificateurs plus humbles. Nous tous, qui avons préparé cette Conférence, sommes profondément redevables à toutes celles et ceux qui ont contribué à cet événement.

A ce point, il est nécessaire de nommer toutes/tous les membres du Conseil de l'ICCFR/CIRCF qui ont bénévolement contribué au bon déroulement de la Conférence : Simone Baverey (Afrique du Sud), Louis Camilleri (Malte), Anna Castellani-Tarabini (Italie), John Chambers (Royaume Uni), Dianne Gibson (Australie), Martin Koschorke (Allemagne/France), Chantal Lebatard (France), Marc Morris (Belgique), Ingrid Regno (Suède), Gerlind Richards (Royaume Uni), Suzie Thorn (Etats-Unis). Ces collègues ont contribué individuellement et collectivement à la planification centrale de la Conférence 2005 avec beaucoup de générosité. Bien plus que cela : en tant que collègues au cours de ces dernières années, elles/ils m'ont offert leur aide créative et solide ainsi qu'à la Commission, durant mon mandat de Président. Moi-même, la Commission et tous nos ami(e)s de par le monde avons bénéficié du travail de nos collègues de l'ICCFR/CIRCF et souhaitons leur exprimer notre profonde gratitude.

Enfin, et sur un mode plus personnel, je remercie la "bonne fée" de la Commission - Gerlind Richards. Durant de nombreuses années, les Rapports de la Présidence ont souligné le travail ardu de Gerlind au bénéfice de la Commission. Jamais Gerlind n'a fléchi dans ses efforts dévoués, mais je voudrais la remercier plus particulièrement d'avoir fait prendre le droit chemin à un président parfois assez désorganisé, souvent distrait. Vous auriez été déçu(e)s et choqué(e)s si j'avais été laissé à mon propre sort!

Derek R Hill
Septembre 2005

Annexe

Séminaire professionnel de l'ICCFR/CIRCF - 7-8 juin 2005

En collaboration avec le Ministère fédéral autrichien de la Sécurité sociale,
des Générations et de la Protection des Consommateurs
et
l'Institut du Mariage et de la Famille (Vienne)

Vingt-et-un participants venant de 9 pays ont pris part aux travaux du Séminaire. Deux communications ont été présentées et une séance a été consacrée aux questions soulevées par les participants. Le Séminaire a été ouvert par Günter Danhel (IEF) et Martin Koschorke, Membre du Conseil de l'ICCFR/CIRCF

Séance 1

Présidence: Elisabeth Wieser-Hörmann

Monika Gumhalter-Scherf (DAS) a présenté un rapport consacré aux "critères applicables à une formation qualifiée en aide psychosocial et psychothérapie mettant l'accent sur l'aspect de l'aide psychosocial par rapport à la thérapie. Elle a attiré l'attention sur la protection professionnelle des différents intervenants qui dispensent des conseils en Autriche. Les conseils pour couples ne sont pas limités il s'agit d'une activité, reconnue et confirmée par un diplôme. Les besoins en formation dépendent des différentes catégories d'aide psychosocial, qu'il s'agisse de conseils sur le vécu, les aspects sociaux, le mariage et la famille, les cours de psychothérapie, la psychothérapie ou la médiation. La présentation a été suivie par une discussion animée.

Séance 2

Présidence :

Chairs: Judy Cunnington, Martin Koschorke

La séance a été consacrée aux problèmes de formation identifiés par les participants. Quatre questions ont été traitées :

1-

- Comment trouver une méthode permettant aux nouveaux conseillers d'apprendre à la fois sur la base de la pratique et de la théorie?
- Techniques et méthodes de formation des conseillers
- Partage de différentes méthodes de formation de base de l'aide psychosocial ou la compétence a écouté

Les participants ont partagé leurs différentes méthodes d'enseignement. Une démonstration a été faite de l'utilisation du jeu de rôles y compris le jeu de rôle figé; la méthode d'accompagnement/conseils, client/copain. Certains éléments des cours de formation ont été examinés en commun.

2-

- Comment peut-on développer des programmes de promotion de la paix pour différents groupes ethniques ?
- Comment créer de nouveaux modèles parentaux basés sur la l'aide psychosocial et la supervision, dans les contacts entre ces derniers et leurs enfants ?
- Comment enseigner la méthode d'aide psychosocial à court terme ?
- Comment enseigner les conseils à donner en cas de crise ?

Rajic Bosiljko a décrit la situation d'après-guerre en Bosnie-Herzgovine et l'absence de confiance entre Serbes, Croates et Musulmans. Il n'existe pas de solution politique et très peu de réconciliation. Les mariages mixtes n'ont pas survécu. Rajic démarre actuellement des programmes à partir de zéro et sollicite notre aide. Il a été utile que les participants se penchent sur les problèmes rencontrés par Rajic et ses collègues.

Le groupe a consacré quelques temps à discuter le processus dynamique qui consiste à arranger des contacts entre parents et enfants. Plusieurs problèmes doivent être pris en considération, par exemple abus sexuels, familles éloignées, parent absent pour des raisons de travail, langue. Il a été reconnu que les conseillers ont besoin d'une formation complémentaire afin de faire face à ces difficultés. La discussion s'est poursuivie par l'examen des conseils sur l'Internet, en soulignant la différence entre conseils et mise à disposition d'informations. S'agissant de consultations à court terme, le groupe a reconnu que le conseiller doit être expérimenté. Le nombre de séances nécessaires pour une intervention à court terme varie selon les organisations et dépend des pressions politiques et économiques.

3-

- Quels sont les moyens qui peuvent être utilisés pour préparer les individus au mariage et autres mesures préventives ?

Les avantages de recevoir le couple seul ou de travailler en groupe ont été discutés. Le travail doit-il débiter dans les établissements scolaires ? Les cours structurés les plus longs sont généralement organisés par les institutions catholiques, mais d'autres organisations mettent des cours en place.

4-

- Quelle est la tâche fondamentale des conseils familiaux ?

Cette question a été posée avant la deuxième communication faite au Séminaire et a trouvé une réponse assez complète grâce à la discussion qui a suivi. Une chose est claire : à moins que l'institution et ses membres fonctionnent d'une manière adéquate, il est difficile de maintenir l'accent sur la prestations de ce genre de service.

Séance 3

Présidence: Elisabeth Wieser-Hörmann

Mag Sylvia Hojnik a présenté un exposé intitulé "Contribution au contrôle de qualité : compas qualitatif et instruments d'autoévaluation". Cette communication on-line avait pour objet de montrer les outils nécessaires afin d'évaluer la prestation des services et leur organisation. Afin d'utiliser cet instrument, tous les besoins de l'organisation doivent être impliqués, ce qui génère automatiquement un engagement. Le processus est assez long et compliqué mais semble utile. Cette intéressante communication a donné lieu à une discussion animée.

Plénière finale

Présidence: Judy Cunnington Martin Koschorke

De l'avis des participants, le Séminaire a été un franc succès. Le format des deux présentations qui répondaient aux intérêts des participants de même que le temps laissé à la discussion sur d'autres problèmes de formation, ont été appréciés par les participants. Le souhait a été exprimé qu'un autre Séminaire se tienne dans deux ans et l'IEF a généreusement proposé de distribuer un résumé du présent Séminaire et de contribuer à la coordination du prochain événement.

Judy Cunnington

Juillet 2005